

Date de la convocation	24 juin 2026
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	2

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026

n°D20260703 – 07a

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section AE n°243 dans le cadre de l'agrandissement de la station d'épuration d'AUTERIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 juin 2026 ;

Considérant le point B3-5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que dans le cadre de l'agrandissement de la station d'épuration d'AUTERIVE, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n°243, sise sur la commune d'AUTERIVE (suivant le document d'arpentage 2745 A en date du 12 mars 2026) ;

Considérant l'accord du propriétaire, Monsieur Laurent MIRANI, pour la vente à Réseau31, de la parcelle cadastrée section AE n°243, libre de toute occupation, d'une superficie totale de 195 m², moyennant un prix de 780,00 €, soit 4,00 €/m² ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE n°243, libre de toute occupation, sise à AUTERIVE, appartenant à Monsieur Laurent MIRANI, moyennant un prix de 780,00 €, soit 4,00 €/m². Les frais de notaire venant en sus à la charge de Réseau31 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote	Pour	13	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexes : document d'arpentage 2745 A et extrait cadastral

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026 : AE

Feuille(s) : 000 AE 01

ID : 031-200023596-20260703-BS_20260703_07A-CC

Commune :
AUTERIVE (033)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2745 A

Document vérifié et numéroté le 12/03/2026

A CDIF MURET

Par Pour l'inspectrice, le géomètre
Géomètre Principal Philippe Fliszczak
Signé

CDIF MURET
159 Avenue Jacques Douzans
CS 30111

31604 MURET CEDEX
Téléphone : 05. 62. 23.12.00

cdif.muret@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.

A _____, le _____

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.).

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1200

Date de l'édition : 12/03/2026

Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par SALVETAT Olivier (2)

Réf. : VP.332

Le 14/02/2026



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgif.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 17/03/2026

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SALVETAT GEOMETRE-EXPERT

SF2622754095

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 031				Commune : 033			AUTERIVE			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AE	0140			LA GRANGE	0ha42a95ca		033 0002745	AE	0242	0ha41a00ca
							033 0002745	AE	0243	0ha01a95ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

